



Direction Générale des Services

Direction des Finances

DF-Service Relations Financières Extérieures

Affaire suivie par : M.DENIAU

Poste: 82.79

2012-CG-1-3808

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 21 décembre 2012

**POLITIQUE B03 RENFORCER L'AUTONOMIE
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION JEUNESSE,
CULTURE, LOISIRS ET TECHNIQUES (JCLT) POUR UN EMPRUNT TOTAL DE
2,15M€ DESTINÉ AU FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION-
RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE JEAN VILAR A MANTES-LA-JOLIE**

L'association « Jeunesse Culture Loisirs et Technique JCLT » sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % d'un prêt d'un montant total de 2,15 M€ pour le financement d'une opération de construction-réhabilitation de la Résidence Jean Vilar à Mantes-la-Jolie.

Présentation de l'opération :

L'association « Jeunesse Culture Loisirs et Technique (JCLT) » prend en charge chaque année plusieurs jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance, et de l'insertion sociale et professionnelle. La résidence Jean Vilar est un établissement appartenant à l'association JCLT, situé à Mantes-la-Jolie. La configuration actuelle des locaux ne permet plus d'assurer une prise en charge de qualité et conduit l'association à présenter un projet de restructuration des locaux.

Le budget estimé pour cette opération est de 2 690 595 Euros, dont 10% proviennent de fonds propres et 9,7 % de la subvention départementale.

Le plan de financement est le suivant :

COÛTS		FINANCEMENTS	
Construction	1 484 161 €	Prêt CDC	2 155 552 €
Travaux	583 398 €	<i>dont Prêt PEX</i>	<i>615 940 €</i>
Honoraires	470 036 €	<i>dont Prêt PEX</i>	<i>1 539 612 €</i>
Charges d'équipement	153 000 €	Subventions CG	262 311 €
		Fonds Propres	272 732 €
TOTAL	2 690 595 €	TOTAL	2 690 595 €

Cette opération de réaménagement portera la capacité de la structure de 23 à 28 places. L'établissement deviendra ainsi plus adapté à la prise en charge des enfants et adolescents qui vivent au sein de locaux exigus et peu adaptés à une vie communautaire. Les services du Département, ayant identifié ces difficultés, avaient encouragé l'établissement à se transformer en une structure plus adaptée. L'activité sera maintenue durant les travaux.

L'Assemblée départementale a d'ores et déjà apporté son soutien au projet par l'attribution d'une subvention de 262 311 euros par délibération du 22 juin dernier.

Garantie demandée

L'association JCLT sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % pour un emprunt d'un montant total de 2 155 552 euros, à contracter auprès de la Caisse des dépôts.

Il convient de rappeler que la mise en jeu de la garantie départementale impose à la collectivité de verser les sommes dues au lieu et place de l'emprunteur défaillant, pour la quotité garantie et se traduit par une dépense réelle.

En outre, la Caisse des Dépôts et Consignations exige systématiquement que le Conseil général renonce au bénéfice de discussion. Pour mémoire, cette clause permet au prêteur de poursuivre directement le garant, en cas de non règlement d'une échéance.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Prêt CDC	PEX
Montant :	1 539 612 euros
Taux d'intérêt variable :	2,85 %
Index :	Livret A
Valeur de l'indice de référence :	2,25%
Durée totale :	160 trimestres (40 ans)
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Préfinancement :	24 mois

Prêt CDC	PEX
Montant :	615 940 euros
Taux d'intérêt variable :	2,85 %
Index :	Livret A
Valeur de l'indice de référence :	2,25%
Durée totale :	100 trimestres (25 ans)
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Préfinancement :	24 mois

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :